

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 11 septembre 2017, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire. Mme Micheline Burgun, M. Claude Sirand, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjointes. Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, MM Eric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mme Zohra Abdiche, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Jean-Louis Minard, Adjoint ; M. Paul de Saintignon, Mme Nathalie Lombardo, M. Thierry Luciani, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Minard pour Mme Burgun
M. de Saintignon pour M. Bustos
Mme Lombardo pour Mme Ferrari
M. Luciani pour M. Di Gennaro.

Secrétaire de séance : M. Grégory Gabrel.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2017 n'appelle aucune remarque.

Les questions qui suivent sont adoptées à l'unanimité des présents avec quatre pouvoirs de M. Minard, Adjoint et de M. de Saintignon, Mme Lombardo et M. Luciani, Conseillers Municipaux.

METROPOLE

Présentées par M. le Maire,

- Une convention de superposition d'affectation en matière d'espaces publics et de voirie. Ce document fixe les modalités techniques et financières de gestion des éléments mobiliers de compétence communale implantés sur des espaces transférés à la Métropole et dont elle a la responsabilité ;
- La répartition de l'actif et du passif entre les communes adhérentes du Syndicat Intercommunal des Eaux de Casserousse, et le mandat au Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Présentée par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- La mise en œuvre de l'Attribution de Compensation d'investissement permettant d'affecter en section d'investissement une partie du montant de l'AC. Seules les charges d'investissement relatives aux ouvrages d'art de voirie sont concernées. Elles s'élèvent pour la commune à 1 644 €.

FINANCES

Présentée par M. le Maire,

- L'intégration au budget primitif 2017 de la commune, d'un excédent d'investissement de 180,98 € résultant de la répartition de l'actif et du passif entre les communes adhérentes du Syndicat Intercommunal des Eaux de Casserousse.

PERSONNEL

Présentés par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- La fixation au taux de 100%, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions, du nombre maximum d'agents pouvant bénéficier d'un avancements de grade pour toutes les filières, à l'exclusion de celles du cadre d'emploi des agents de police municipale ;
- La création de postes pour quatre agents concernés par des avancements de grade à l'ancienneté ;
- Le recrutement d'un fonctionnaire dans le cadre d'une activité accessoire pour animer en 2017, un projet musical à destination des élèves de l'école élémentaire Jean Mermoz.

MARCHE

Présenté par M. le Maire,

- L'avenant n° 1 au marché pour les modulaires de l'école maternelle provisoire proposé par l'entreprise TRV TP, titulaire du lot 3-VRD, pour des travaux non réalisés et d'autres imprévus, portant une augmentation du marché initial de 1 540 € HT.

ADMINISTRATION

Présentées par Mme Micheline Burgun, Adjointe,

- La délégation au Maire en matière d'emprunt, conformément à l'article L 2122-22-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, limitée au seul projet d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle, et pour un montant de 500 000 €.
- La modification des compétences déléguées au Maire au regard de l'article L 2122-22 du CGCT. Désormais, en plus des délégations déjà consenties, il pourra décider de modifier ou de supprimer des régies comptables, et demander des subventions à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales.

RESTAURATION SCOLAIRE

Présentée par Mme Nelly Pugnale, Conseillère Municipale Déléguée,

- L'intégration dans la grille des tarifs de la restauration scolaire, d'un tarif spécifique pour les familles dont l'enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé, et pour lequel elles doivent fournir un panier repas.

DESIGNATION

Présentée par Mme Marie Chaix, Adjointe Délégué,

- La candidature de Mme Martine Donnet, Conseillère Municipale, pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de l'association ADPA, Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie, en qualité de déléguée suppléante.

INFORMATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions suivantes :

- ✓ Signature avec l'ADPA, Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie, d'une convention fixant les modalités pratiques de son partenariat avec la commune, et un appel à subvention de 1 104 € pour l'année 2017 ;
- ✓ Signature avec l'entreprise de conseil en prévention, Laurence Cassagne,
 - d'un contrat d'intervention portant sur la rédaction d'un PCS, Plan Communal de Sauvegarde, et la réalisation d'exercices de simulation, pour un coût de 8 008 € ;
 - d'un contrat d'intervention pour une mission conseil PPMS ERP (Plan Particulier de Mise en Sûreté Etablissement Recevant du Public) pour un montant de 2 548 € ;
- ✓ signature avec MICROBIB SARL, d'un contrat de maintenance du logiciel installé à la bibliothèque Georges Brassens, pour un coût de 271 € HT, révisable au 1^{er} janvier ;
- ✓ signature avec SFR BUSINESS, de l'acte d'engagement du marché subséquent UGAP Mobile de télécommunications ;
- ✓ modification de la décision n° 25/05 du 27/12/2005 portant création d'une régie d'avances pour l'école élémentaire Jean Mermoz ;
- ✓ signature d'un avenant n°1 à la convention relative à la médecine préventive et santé au travail proposant une tarification adaptée à la nouvelle organisation du service.

Le Maire,
Ludovic BUSTOS